

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 75 Initiation aux arts et à la culture			
Code	PEIM3B75PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Kim LARSILLE (kim.larsille@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de structurer sa pensée et de s'exprimer à propos de la rencontre avec des productions culturelles en utilisant les différents concepts énoncés au cours .

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B75PPA Initiation aux arts et à la culture

30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B75PPA Initiation aux arts et à la culture

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation aux arts et à la culture			
Code	12_PEIM3B75PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Kim LARSILLE (kim.larsille@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Découverte des patrimoines artistique et culturel d'une ville ou d'une région européenne.

L'objectif fondamental est de donner une méthode d'approche de l'art et de la culture selon une analyse active et critique. Celle-ci permettra à l'étudiant d'acquérir un comportement autonome et ouvert à l'environnement culturel et artistique. Nous encourageons ainsi les futur(e)s instituteurs / institutrices à poursuivre la fréquentation du monde artistique et culturel dans leurs vies professionnelle et privée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- 4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
 - 4.1. Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
 - 5.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de structurer sa pensée et de s'exprimer à propos de la rencontre avec des productions culturelles en utilisant les différents concepts énoncés au cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Journées de visites culturelles et artistiques.

Histoire de l'art, musique et architecture.

Démarches d'apprentissage

Ouverture au monde de l'art.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un dossier de groupe sera à déposer sur ConnectED le premier jour de la session.
Dépôt d'un carnet d'impressions individuel également le premier jour de session.
En cas d'absence aux cours, un travail de compensation sera demandé à l'étudiant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La participation aux visites culturelles est une condition sine qua non pour l'acquisition de cette UE.
Les visites culturelles à l'étranger ne sont autorisées qu'aux étudiants en année diplômante.
L'entièreté du dossier sera représenté au Q3

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).